



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Daniele BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chamblly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU le nouveau code des marchés publics ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 14 mars 2008 ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

Absents :

néant

❖ AUTORISE M. le Maire, pour la durée de son mandat, à :

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées pour les services publics municipaux.
2. Fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
6. Passer les contrats d'assurance.

Objet :

Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

DELIBERATION

N° 1

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

2 8 MARS 2008

et affichage le :

2 8 MARS 2008

7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. Délivrer et reprendre les concessions dans les cimetières.
9. Accepter les dons et legs non grevés de conditions et de charges
10. Aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, des notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code (loi 91-662, du 13 1991, article 31).
16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
18. Réaliser les lignes de trésorerie.

- ❖ DIT que les décisions prises par le maire en vertu de ces dispositions sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Elles doivent donc être inscrites sur le registre des délibérations du conseil municipal et non sur le registre des arrêtés municipaux.
- ❖ DIT que le maire en rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal et que celui-ci peut toujours mettre fin à la délégation.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANCAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Refaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Christelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la famille et de l'aide sociale ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 14 mars 2008 ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT que l'article L. 123-6 du code de l'action social et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée de ce mandat ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire et représentant différentes associations ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer et de fixer le nombre des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS ;

Absents :

néant

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ Fixe le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 15, soit :
 - ✓ Monsieur le Maire (membre de droit)
 - ✓ 7 membres élus par le Conseil municipal en son sein
 - ✓ 7 membres extérieurs nommés par le Monsieur le Maire, Président du conseil d'administration du CCAS

Objet :

Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
N° 2-1

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

03 AVR. 2008

et affichage le :

03 AVR. 2008

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLAY

Séance du **27 mars 2008**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Ratael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

DELIBERATION
N° 2-2

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

03 AVR. 2008

et affichage le :

03 AVR. 2008

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la famille et de l'aide sociale ;

VU la délibération n° 2-1 du conseil municipal du 27 mars 2008 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDERANT que qu'il convient de procéder à l'élection de 7 membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose la liste suivante : Danièle BLAS, Micheline KOVAR, Claudine SAINT-GAUDENS, Françoise GALLOU, Sylvie QUENETTE, Madeleine BIGOT, Gérard KLEIN ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer et de fixer le nombre des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ PROCEDE à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

Danièle BLAS
Micheline KOVAR
Claudine SAINT-GAUDENS
Françoise GALLOU
Sylvie QUENETTE
Marie-Madeleine BIGOT
Gérard KLEIN

Par 29 voix pour, soit la majorité absolue des suffrages exprimés.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

Séance du 27 mars 2008

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Dorane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres délégués auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle

DELIBERATION
N° 2-3 a

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

28 MARS 2008

et affichage le :

28 MARS 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux délégués auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle ;

CONSIDERANT que, pour la commune de CHAMBLY, la représentation est fixée à 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel FRANÇAIX	Françoise GALLOU
Pascal BOIS	Gilles VIGNÉ
David LAZARUS	Daniel BESSE
Marie-France SERRA	Gérard PAVOT
Patrice GOUIN	Gérard PASQUIER
Jean-Louis MENNE	René DISTINGUIN

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie OUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafsael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au SMIOCE

DELIBERATION
N° 2-3 b

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

17 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) ;

CONSIDERANT que, pour les communes de 3.500 à 10.000 habitants, la représentation est fixée à 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) de la manière suivante :

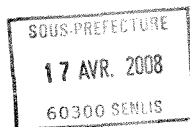
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roger GRABLI	Marie-France SERRA
Agnès LECOMTE	Doriane FRAYER
Magaly MARTIN	

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René Distinguin, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaél DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doniane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) ;

CONSIDERANT que la représentation est fixée à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès de du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louis PASQUIER	Jean-Louis MENNE

Objet :

Désignation des membres délégués au SE 60

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
N° 2-3 c

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

17 AVR. 2008

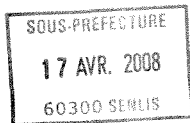
et affichage le :

3 avril 2008



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) ;

CONSIDERANT que, pour la commune de Chambly, la représentation est fixée à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès de du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel FRANÇAIX	Gérard PAVOT
Gilles VIGNÉ	Louis PASQUIER
Daniel BESSE	Gérard KLEIN

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au SIBE

DELIBERATION
N° 2-3 d

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

17 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008

Fait et délibéré le jour mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

SOUS-PREFECTURE

17 AVR. 2008

60300 SENLIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeline BIGOT, René DISTINGUIN, Loué PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LÉROUGE, Daniel BESSE, Agnès LÉCOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane PRAYER, Clotilde BILLOIR, KENZA MOTAÏB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 :

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs (SIAPBE) ;

CONSIDERANT que, pour la commune de Chambly, la représentation est fixée à 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Absents :

néant

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès de du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs (SIAPBE) de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel BESSE	Patrice GOUIN
Rafaël DA SILVA	Gilles VIGNÉ

Objet

Désignation des membres du conseil municipal délégués au SIAPBE

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
N° 2-3 e

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

17 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madéleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (SIACCO) ;

CONSIDERANT que, pour la commune de Chambly, la représentation est fixée à 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (SIACCO) de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claudine SAINT-GAUDENS	Dominique SUTTER
Micheline KOVAR	Michel FRANÇAIX

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au SIACCO

DELIBERATION
N° 2-3 f

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chamblay, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués au conseil d'administration du Comité de Jumelage ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration du Comité de Jumelage de la manière suivante :

Absents :

néant

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal BOIS	Danièle BLAS
Chrystelle BERTRAND	Doriane FRAYER
Claudine SAINT-GAUDENS	Daniel BESSE

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration du Comité de Jumelage

DELIBERATION
N° 2-3 h

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Volants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Donane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués au conseil d'administration de l'Ecole de Musique ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration de l'Ecole de Musique de la manière suivante :

- ✓ Pascal BOIS
- ✓ Sylviane LEROUGE
- ✓ Chrystelle BERTRAND
- ✓ Marc VIRION

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration de l'Ecole de Musique

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
N° 2-3 i

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués au Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (CLEC) ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration du Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (CLEC) :

- ✓ Sylviane LEROUGE
- ✓ Pascal BOIS
- ✓ Chrystelle BERTRAND

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au CLEC

DELIBERATION
N° 2-3 j

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,


Michel FRANÇAIX

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ **DESIGNE** les membres du conseil municipal délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :

TITULAIRE : Michel FRANÇAIX

SUPPLEANT : René DISTINGUIN

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués au CISPD

DELIBERATION
N° 2-3 k

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu le code des marchés publics ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRIÖN, représenté par David LAZARUS

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ✦ **DESIGNE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Louis MENNE	Marie-France SERRA
René DISTINGUIN	Françoise GALLOU
Daniel BESSE	Rafaël DA SILVA
Claudine SAINT-GAUDENS	Dominique SUTTER
Danièle BLAS	Gérard KLEIN

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DELIBERATION
N° 2-31

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu la délibération n° 2 du 7 décembre 2006 relative à l'adhésion de la commune à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud Ouest de l'Oise (MEF) ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud Ouest de l'Oise ;

CONSIDERANT que, pour la commune de Chambly, la représentation est fixée à 3 délégués ;

Absents :

néant

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud Ouest de l'Oise de la manière suivante :

- ✓ Sylvie QUENETTE
- ✓ Danièle BLAS
- ✓ Michel FRANÇAIX

Objet :

Désignation des membres du conseil municipal délégués à la MEF

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
N° 2-3 m

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTIER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafael DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

VU la délibération n° 32 du 31 mars 2006 relative à l'adhésion de la commune au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation du référent au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER Monsieur Michel FRANÇAIX, Député Maire de la Ville de Chambly, en qualité de référent au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP).

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Objet :

Désignation du référent
GRSP

DELIBERATION
N° 2-3 n

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Acte rendu exécutoire après
dépôt à la Sous-Préfecture de
Senlis le :

24 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeline BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Christelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

VU la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » dans chaque commune de France ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation du « correspondant défense » pour la commune de Chambly ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Absents :

néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER Monsieur René DISTINGUIN en qualité de « correspondant défense ».

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Objet :

Désignation du
« correspondant défense »

DÉLIBÉRATION
N° 2-3 0

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Acte rendu exécutoire après
dépôt à la Sous Préfecture de
Sentis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeline BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAVER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Renouvellement du contrat du chargé de communication

DELIBERATION
N° 3-1

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'alinéa 3 de l'article 34, 41 et 136 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 5 du 5 décembre 2003 portant création d'un emploi de chargé de communication ;

Vu les délibérations n° 11 du 12 décembre 2005 et 14 du 7 décembre 2006 portant renouvellement du contrat du chargé de communication ;

CONSIDERANT que le contrat du chargé de communication arrive à échéance au 31 mars 2008 ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ✱ AUTORISE le Maire à renouveler, du 1^{er} avril 2008 au 15 décembre 2009, le contrat du chargé de communication selon les modalités de rémunération suivantes :

INDICE	BRUT	MAJORE
	653	545

- ✱ DIT que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur le compte 64131 « Rémunération du personnel non titulaire » du budget de la commune.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René Distinguin, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès Lecomte, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAIB

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'alinéa 3 de l'article 3, les articles 34, 41 et 136 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

VU la délibération n° 15 du 7 décembre 2006 portant création d'un poste de chargé de mission carte f@city et dématérialisation pour la période du 4 décembre 2006 au 31 mars 2008 ;

CONSIDERANT que le contrat arrive à échéance et que la mission n'est pas achevée ;

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ RENEUVELLE le contrat du chargé de mission carte f@city et dématérialisation pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008, dans les mêmes termes que ceux décrits dans la délibération n° 15 du 7 décembre 2006.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Objet :

Renouvellement du contrat de chargé de mission carte f@city et dématérialisation

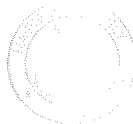
DELIBERATION
N° 3-2

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du **27 mars 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chamblly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Modification du tableau des effectifs
Création d'un poste de chef de service de police municipale

DELIBERATION
N° 3-3

Acte rendu exécutoire après
dépôt à la Sous Préfecture de
Senlis le :

24 AVR. 2008
et affichage le :

3 avril 2008

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu la délibération n° 10 du 22 février 2008 modifiant le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'afin de poursuivre et de développer la politique menée en matière de prévention et de sécurité, il convient de créer un poste de chef de service de Police Municipale ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DECIDE de la création d'un poste de chef de service de police municipale à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2008.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
29	27	29

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 27 mars, le conseil municipal de la commune de Chamblly, régulièrement convoqué le 21 mars 2008 (affichage le 21 mars 2008) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BÉSSÉ, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Donane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Absents excusés :

- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Marc VIRION, représenté par David LAZARUS

Absents :

néant

Secrétaire de séance :

Marie-France SERRA

Objet :

Modification du tableau des effectifs
Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

DELIBERATION
N° 3-4

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Senlis le :

24 AVR. 2008

et affichage le :

3 avril 2008

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu la délibération n° 3-3 du 27 mars 2008 modifiant le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'afin de palier la vacance d'un poste d'ATSEM, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

SUR le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ✦ DECIDE de la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2008.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX